



changement de chaudière par le locataire

Par **Laurence07**, le **20/09/2023** à **16:53**

bonjourrrrrma soeur occupe actuellement une maison en location, elle déménage dans un mois.rnrnIl y a un an, mon beau frère a changé lui même la chaudière qui était au fioul, pour une chaudière à granulés sans demander l'accord du propriétaire. La nouvelle chaudière n'est pas aux normes et il y a quelques jours le tuyau d'arriver des granulés dans le bruleur à fondu. Elle ne fonctionne donc plus.rnrnje souhaitais savoir ce que le propriétaire peut faire si ma soeur rend sa maison sans la chaudière initiale et de plus avec une chaudière qui n'est pas aux normes et qui ne fonctionne pas. rnrnmerci pour votre retour

Par **Amitee**, le **27/09/2023** à **17:00**

Bonjour,rnLe propriétaire peut légalement demander à votre sœur de remettre la maison dans l'état initial tel qu'elle l'a louée, y compris la chaudière au fioul, à moins qu'il n'ait explicitement donné son accord écrit pour le remplacement de la chaudière.rnrnSi la nouvelle chaudière n'est pas aux normes et ne fonctionne pas, votre sœur pourrait être responsable des coûts de réparation ou de remplacement pour la ramener aux normes ou restaurer la chaudière initiale.

Par **Laurence07**, le **29/09/2023** à **16:57**

Bonjour AMITEErnrnmerci beaucoup pour ce retourrrrrbonne journée